

**PRE-ETUDE D'ASSURANCE**

Intermédiaire : **SORRENTINO FLAVIO**  
 Dossier suivi par : **CEDRIC KOHLER**  
 Branche : **Assurance du maître de l'ouvrage**  
 Validité : **30 jours**



Securities & Financial Solutions

SFS EUROPE agit en qualité de mandataire de compagnies d'assurance.

Nous faisons suite à votre demande de tarification et après examen du projet, nous vous confirmons que nous sommes en mesure de faire la proposition suivante. Les conditions de garantie ont été déterminées en fonction des caractéristiques suivantes :

**PROPOSANT**

**COMPAGNIE DE GRENOBLE**  
**136 COURS LA FAYETTE**  
**69003 LYON**

Qualité: **Maître d'Ouvrage**

**ADRESSE DE L'OPERATION**

**78 AVENUE DE LA BRUYÈRE**  
**38000 GRENOBLE**  
**FRANCE**

**OPERATION DE CONSTRUCTION**

Type de construction : **Immeuble de bureaux**      Durée de construction estimée : **18 mois**  
 Nature des travaux : **Construction neuve**      Destiné à la vente : **Oui**

Les chiffres de l'opération incluent-ils la TVA ? ⇨ **oui**  
 Coût total de construction prévisionnel ⇨ **4 423 292.00 €**  
 Montant des existants déclarés ⇨ **0.00 €**

**DESCRIPTION DE L'OPERATION DE CONSTRUCTION ASSUREE**

**Construction d'un immeuble de bureau**

**DECLARATIONS**

Le maître d'ouvrage a prévu les missions et/ou intervenants suivants :

- ⇨ Une maîtrise d'œuvre complète est réalisée par un professionnel assuré en responsabilité civile décennale pour cette mission.
- ⇨ L'opération de construction a fait l'objet d'une étude géotechnique du sol dont les recommandations vont être suivies par le maître de l'ouvrage.
- ⇨ L'opération de construction fait l'objet d'un contrôle technique exercé par un contrôleur technique assuré en responsabilité civile décennale pour cette mission.

**CONDITIONS DE VALIDITE**

Cette proposition n'est valable que sous les conditions suivantes :

- Cette proposition est établie conformément aux déclarations que vous avez faites dans le questionnaire d'étude. Si, pour quelques raisons que ce soit, les caractéristiques du risque devenaient inexacts avant la souscription, vous devez nous en avvertir afin de réactualiser la proposition.
- Cette proposition tient compte que le souscripteur et/ou le maître de l'ouvrage s'engage à vérifier que tous les intervenants réputés constructeur sont couverts en Responsabilité Civile Professionnelle et Décennale pour les travaux, études et missions qu'ils réalisent et à nous adresser leurs attestations d'assurance.
- Le souscripteur et/ou le maître de l'ouvrage s'engagent à fournir un questionnaire d'étude complet.
- Le souscripteur et le maître de l'ouvrage s'engagent à suivre les avis et recommandations des personnes réputées compétentes (étude de sol, contrôleur technique, etc...).

**GARANTIES ET FRANCHISES PROPOSEES (à titre indicatif)**

Compagnie - Type de garantie	Montant des garanties	Franchise par sinistre
ALPHA - Dommages-Ouvrage	Coût de la construction	Sans Franchise
ALPHA - Garantie des dommages subis par les éléments d'équipement	15% du coût de la construction avec un maximum de 250 000 €	2 000.00 €
ALPHA - Garantie des dommages immatériels consécutifs *	15% du coût de la construction avec un maximum de 250 000 €	2 000.00 €
ALPHA - Constructeurs Non-Réalisateurs	Coût de la construction	2 000.00 €
MILLENNIUM - Tous Risques Chantier	Coût de la construction avec une limite maximum de 15 000 000.00 €	5 000.00 €
MILLENNIUM - Responsabilité Civile du Maître d'Ouvrage	2 000 000.00 €	5 000.00 €

\*montant des garanties maximum 250 000.00 € dont 50 000.00 € pour les dommages consécutifs au non respect de la Réglementation Thermique 2012 (applicable en France Métropolitaine). Décret n°2010-269 du 26/10/2010 et les textes subséquents.

#### MONTANT DE LA PROPOSITION TARIFAIRE

Prime TTC	Taux TTC
56 246.92 €	1.27%

Cette proposition inclut les frais de courtage et de placement SFS d'un montant de 8 690.32 €. Conformément au Code Général des Impôts, les frais de courtage et de placement sont exonérés de taxes.

**Cette proposition est globale, les taux proposés sont soumis à la souscription de toutes les garanties. Pour toute modification du risque, une nouvelle proposition vous sera faite. Conformément à l'article L.112-2 alinéa 4 du Code des Assurances, la proposition pré-étude n'engage ni l'assuré ni l'assureur.**

Si cette proposition vous satisfait, veuillez nous retourner le questionnaire d'étude accompagné de la liste des constructeurs qui en est indissociable ainsi que l'Annexe 1 de la Réglementation Thermique 2012 (applicable en France Métropolitaine), complétés et signés. Dès réception, une proposition technique et financière vous sera adressée.

La présente proposition est composée des pièces suivantes:	A retourner à l'adresse suivante
- Questionnaire d'étude chantier - Questionnaire Liste des constructeurs - Annexe 1 Réglementation Thermique 2012	<b>SFS Grenoble</b> 10 Rue de l'Arménie 38000 GRENOBLE Tel: +33 438492803

SECURITIES AND FINANCIAL SOLUTIONS EUROPE



Siège social: Park Valley - Bât. G - 40, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg - Tél. : +352 24 69 42 - Fax : +352 24 69 42 42 SA au capital de 1 000 000 € - RCS Luxembourg n° B 128.505 - TVA intracommunautaire n° LU23123816 Société de courtage en assurances agréée par Arrêté du Ministère des Finances n° S 102/08 du 4 décembre 2008. Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière souscrites auprès de Navigators  
[www.sfs-groupe.com](http://www.sfs-groupe.com)

*Loisieu le 5/10/16, pour pour accord*  
*Pierre FERRAULT*  
*POUR GUYARD BAILLEUX*  
*AG PARTICIPATIONS*